

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Etaient présents : Anne-Charlotte Bénichou, Présidente, Kaouthar Benameur, Pierre Bertiaux, Alain Cano, Elisabeth Caux, Martine Charvin, Pierre Chazan, Pierrick Courilleau, Albert Da Silva, Caroline Danhiez-Caillet, Rémi Darmon, Elisabeth De Lavergne, Mireille Delafaix, Elisabeth Delamoye, Marie-Pierre Digard, Philippe Escande, Frédéric Henriot, Théo Lazuech, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Eric Lucas, Alexis Midol-Monnet, Didier Missenard, Claudie Mory, Yann Ombrello, David Saussol, Eliane Sauteron, Michèle Viala, Ariane Wachthausen.

Absents excusés représentés :

Abdelhamid Mellouk
Véronique France-Tarif
Laurent Rémy
Patrick Villette

Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Rémi Darmon
Pouvoir à Eric Lucas
Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 19h30 : 29
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Madame Anne-Charlotte Bénichou, Présidente de séance, ouvre la séance du conseil municipal.

Marie-Pierre Digard est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-36 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-33, L.5211-7, L.5211-8 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU), prévoyant une représentation de chaque commune en son sein, par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants désignés parmi les membres du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2020-30 désignant Monsieur David Ros en tant que délégué titulaire de la Ville et Monsieur Augustin Bousbain auprès du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU),

Vu les démissions de Messieurs David Ros et Augustin Bousbain,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville d'Orsay au sein du SICOMU,

Considérant que la désignation des représentants du Conseil municipal s'effectue au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

Après appel de candidature,

- **Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales.
- **Procède** à mains levées et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter le Conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU).

A obtenu :

- Rémi Darmon : 33

Est désigné en qualité de délégué titulaire, à la majorité absolue :

- Rémi Darmon
- **Procède** à mains levées et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter le Conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU).

A obtenu :

- Pierre Bertiaux : 33

Est désigné en qualité de délégué suppléant, à la majorité absolue :

- Pierre Bertiaux

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

06 MAI 2024

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

06 MAI 2024

